



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 201-2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées du secteur desservi par le réseau d'égout municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 201-2024 décrétant l'achat de pompes submersibles et purgeurs et l'achat de groupes électrogènes pour le réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 321 500 \$ a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 18 novembre 2024

Avis de motion : 18 novembre 2024

Adoption du règlement : 16 décembre 2024

Approbation du MAMH : 6 février 2025

QUE le règlement # 201-2024 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 10 février 2025.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 10 février 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 10 février 2025.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____